



Compte-rendu du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône-et-Loire)

Nombre de Conseillers

- en exercice	10
- présents	9
- absents	1
- excusés	0
- votants	9

L'an deux mil dix-huit, le quatre octobre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence de Sébastien Jaccusse, maire de la commune.

Etaient présents : Nicolas Coleiro, Marie Compagnon, Stéphane Creniaut, Christine Flamier, Pierre Gauthier, Sébastien Jaccusse, Guy Michaudet, Damien Sarciron, Alain Throude.

Excusés : -

Absent : Emmanuel Rière.

Secrétaire de séance : Guy Michaudet

Démission d'un conseiller municipal :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Franck Dayet, conseiller municipal, informant de sa démission du conseil municipal. Cette démission a pris effet le 18 septembre 2018, date de réception du courrier. L'information sera transmise en sous-préfecture.

Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein du CCAS et des commissions :

Il convient de nommer une personne du conseil municipal au sein du CCAS pour palier à son départ. Nicolas Coleiro se propose de le remplacer. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Il convient également de remplacer Franck Dayet dans les commissions et syndicats suivants :

- SYDESL (suppléant)
- SIVOS (titulaire)
- Commission cimetière/Point propre
- Commission des bâtiments
- Commission d'appel d'offres (titulaire)

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme pour le remplacer :

- SYDESL (suppléant) : Sébastien JACCUSSE
- SIVOS (titulaire) : Damien SARCIRON

Les autres commissions fonctionneront en l'état jusqu'à la fin du mandat.

Décision modificative :

Il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal du fait du dépassement du montant prévu au chapitre 65. Cela est dû notamment aux versements des RODP au SYDESL pour régulariser ainsi que la participation au CPI qui n'avait pas été budgétée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter au budget la décision modificative suivante :

- 022 : dépenses imprévues : - 4 000 €
- 65548 : autres contributions : + 4 000 €

Indemnités de conseil du comptable :

Comme chaque année, il convient de fixer l'indemnité de conseil du comptable de la Trésorerie.

Pour l'année 2018, cette indemnité s'élève à 327,43 € bruts soit 296,24 € nets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité à hauteur de 100 %.

Questions diverses :

- Demande de baisse du nombre d'heures Agnès Guigue, de 15h hebdo à 12h hebdo. Acceptée par 6 voix pour et 3 abstention, dans l'attente de l'avis du Comité Technique du centre de gestion.
- Repas du 6 octobre 2018 : le conseil municipal participera au repas des aînés organisés par le CCAS.
- Syndicat des bassins versants : le nettoyage de la Tenarre a été effectué sur 600m. Une 2^{ème} phase est prévue sur 2019 pour la même distance. Une demande a été effectuée pour installer du gravier sur un pont située sur la commune. Ce pont n'étant pas référencé par le syndicat, aucune prise en charge ne sera effectuée. Une nouvelle réunion est prévue le 6 octobre et traitera notamment d'un pont érigé illégalement sur la Tenarre, entre la commune de Tronchy et la commune .
- SICED : il a été rappelé que la police environnementale est du ressort des maires et non du SICED. Une société de nettoyage passe dans les points propres pour les contenants. La commune assure l'entretien des abords.
- Radars pédagogiques : un problème d'étanchéité a été relevé. Le problème sera signalé au niveau de la communauté de communes du fait du groupement de commandes.
- Le CPI a fait le tour des bornes incendies. Un appareil de mesure sera acheté pour la communauté de communes et mis à dispositions des CPI qui se chargeront des relevés. Ainsi, un suivi sera assuré et chaque borne sera répertoriée en fonction des relevés effectués pour signaler sa conformité ou non.

La séance est levée à 22h10.

A Tronchy, le 5 octobre 2018

Le secrétaire de séance,
Guy MICHAUDET



Le Maire,
Sébastien JACCUSSE

